

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 156

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les fonds publics dédié à la formation professionnelle des métiers de l'artisanat liés au bâtiment. Ce rapport analyse l'évolution du budget public dédié aux formations professionnelles secondaires depuis les quinze dernières années, examine les conditions particulières de travail dans les métiers du bâtiment en détaillant les pistes ainsi que les moyens nécessaires à leur amélioration.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le chantier de la reconstruction de Notre-Dame de Paris met en lumière la difficulté de trouver aujourd'hui en France des artisans suffisamment qualifiés pour un travail d'une telle technicité. Le 16 avril, le secrétaire général des Compagnons du devoir, Jean-Claude Bellanger, avait exprimé ses inquiétudes sur « un manque de main d'œuvre en France en tailleurs de pierre, charpentiers et couvreurs ». Il estimait que le chantier de reconstruction nécessiterait un recrutement de 100 tailleurs de pierre, 150 charpentiers et 200 couvreurs en apprentissage.

Les filières de formation vers ces professions connaissent une pénurie de candidat-e-s. A l'heure où nous regrettons le peu de personnes maîtrisant les savoir-s faire essentiels à la restauration de Notre-Dame de Paris, l'Institut des métiers d'art de la pierre et de la construction (L'imapec), située à Volvic, vient de lancer une campagne de financement participatif pour survivre. Cette école qui fêtera, nous l'espérons, ses 200 ans en 2020 propose des formations aux tailleur-se-s, graveur-se-s sur pierre, aux émailleuses sur lave et aux sculpteurs. L'ensemble des formations professionnelles

du secteur pâtissent d'un manque de financement public qui s'aggrave d'année en année et qu'il est indispensable de corriger.

Ces métiers manuels n'ont pas le prestige des filières d'apprentissage généralistes. Dès lors, le présent amendement entend proposer qu'un rapport soit élaboré par le Gouvernement sur les fonds publics dédiés au fonctionnement des métiers de l'artisanat en lien avec le bâtiment. De la sorte, il pourrait contribuer à trouver des solutions pour renforcer et soutenir les métiers de l'artisanat et des compagnons du devoir.